



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 68735

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en application du congé de paternité. A la naissance d'un enfant, les pères peuvent bénéficier d'un congé d'une durée fixée à 11 jours ouvrables. Compte tenu du caractère novateur de ce congé, il lui demande s'il est envisageable d'obliger les pères à prendre ce congé afin de faire évoluer rapidement les mœurs, notamment dans le secteur privé où prendre des congés de maternité n'est pas toujours accueilli sous un jour favorable.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68735

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6415